



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation

et la gestion durable des écosystèmes forestiers

CONGRES MONDIAL DE LA NATURE, Hawaii USA

Session de Haut Niveau des Leaders du Bassin du Congo

Date: 2 Septembre 2016

Lieu: Room 312

Heure: 14h30-16h30

Thème central: *Avancées et défis dans la conservation de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale*

1. INTRODUCTION

Le bloc tropical des forêts humides plus connu sous le nom de « Forêts du Bassin du Congo » est l'une des principales ressources naturelles que regorge la sous-région Afrique Centrale en termes de superficie, mais aussi de richesse biologique, de séquestration du carbone et d'influence sur le climat. Avec environ 200 millions d'hectares de forêts, le Bassin du Congo représente le deuxième plus grand massif forestier tropical du monde après celui de l'Amazonie. Ainsi, en plus de la contribution de ces forêts à l'économie des pays, elles jouent un rôle important au niveau socio-culturel par leur contribution à la sécurité alimentaire des populations locales et à l'amélioration de leurs revenus. Aussi, ces forêts jouent-elles un rôle indéniable au plan environnemental tant par la diversité biologique exceptionnelle qu'elles regorgent que par son apport dans la lutte contre les changements climatiques.

Bien que ce massif forestier reste relativement mieux préservé que les autres massifs forestiers tropicaux, les forêts du bassin du Congo font face à des menaces qui à terme peuvent compromettre sa pérennité. Parmi ces menaces, on peut citer entre autres l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation du bois énergie, l'exploitation forestière illégale, l'exploitation minière et le braconnage qui engendrent la dégradation forestière, la déforestation et la fragmentation du massif forestier. La croissance de la population humaine, associée à l'augmentation du taux de pauvreté, est incontestablement un facteur important de perte de biodiversité dans la sous-région. La croissance annuelle moyenne de la population en Afrique centrale est comprise entre 2 et 3%.

La recrudescence du commerce de l'ivoire et de la viande de brousse dans la sous-région concoure inexorablement à l'appauvrissement de vastes zones forestières et à l'extinction de nombreuses espèces, en particulier les moyens et grands mammifères (le « syndrome de la forêt vide »). Les estimations du flux de la viande brousse en Afrique indiquent que jusqu'à 4,5 millions de tonnes de viande de brousse sont extraites chaque année (rapports 2012, TRAFFIC) dans les forêts d'Afrique centrale avec une valeur estimée à 205 millions dollar par an.

Selon un rapport de TRAFFIC en 2014, environ vingt cinq mille (25.000) éléphants sont tués chaque année en Afrique; tandis que quatre (4) en moyenne sont décimés toutes les heures. Les éléphants vivant dans le Bassin du Congo ont diminué de plus de 60% au cours de la dernière décennie principalement à cause du braconnage, menaçant ainsi la stabilité de l'écosystème forestier. L'on estime à plus de 60% le pourcentage de diminution des



populations de gorilles au cours des 20 dernières années (UICN) et il faudrait 75 ans pour récupérer la totalité de cette population, si et seulement si il n'y a pas d'autres incidents de braconnage ou d'épidémies.

Depuis sa création en 2002, la COMIFAC travaille avec ses États membres, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations humanitaires, les ONG internationales et de nombreux autres acteurs du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour faire face aux nombreux problèmes qui menacent les ressources naturelles et pour le développement durable en Afrique Centrale. Cette institution a pour mandat d'harmoniser, d'orienter et de suivre les politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. En 2005, la COMIFAC s'est dotée d'un Plan de convergence, cadre de planification stratégique des interventions dans la sous-région pour l'atteinte des objectifs de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de convergence, plusieurs avancées ont été enregistrées dans plusieurs domaines.

Toutefois, compte tenu des enjeux et défis nouveaux dans le secteur forêts et environnement, le Plan de convergence a été révisé. Ainsi, en 2014, les Ministres d'Afrique centrale ont adopté le Plan de convergence révisé pour une période de dix ans (2015-2025). Ce plan de convergence traite des priorités régionales telles que la lutte contre le braconnage, le commerce illégal d'espèces sauvages, la réduction de la déforestation et la lutte contre la désertification, la REDD+ et le changement climatique, le développement durable grâce à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et la gestion participative impliquant les communautés locales afin de lutter contre la pauvreté.

La mise en œuvre de ce Plan de convergence révisé nécessite un soutien accru de la communauté internationale pour appuyer les efforts des pays membres de la COMIFAC.

2. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS DE LA SESSION

La session de haut niveau vise à partager avec la communauté internationale de la conservation, les priorités, défis et opportunités de la conservation et la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale en vue de mobiliser les financements nouveaux pour la conservation dans le bassin du Congo.

Les résultats attendus de la session sont :

- Les réalisations, acquis, défis et opportunités de conservation de la biodiversité et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale sont bien connus des acteurs internationaux de la conservation ;
- Des promesses de financement pour la mise en œuvre du Plan de convergence 2 sont faites par les partenaires financiers traditionnels et nouveaux.

3. PARTICIPATION ET DATE DE LA SESSION

La session regroupera les leaders politiques en charge des forêts et de l'environnement du Bassin du Congo, les organismes bilatéraux et multilatéraux et d'autres acteurs influents en matière de conservation, pouvant interagir directement et discuter des principales décisions sur les voies futures du développement et de la gestion durable des ressources naturelles dans la sous-région.

La session se tiendra le 02 septembre 2016 et sa durée sera de 2 heures (14h30-16h30).

4. ORGANISATION DE LA SESSION

La session sera organisée en deux parties. La première partie consistera en un panel de 6 personnalités dont 5 représentants des autorités politiques de la sous-région (Cameroun, Congo, RDC, Gabon et SE COMIFAC) et 1 représentant des partenaires financiers et techniques de la COMIFAC (BAD).

Les présentations devront être focalisées sur les principales initiatives de conservation ayant obtenues du succès ainsi que sur les défis à relever par les pays de la sous-région pour faire face à certaines menaces. Elles porteront principalement sur les initiatives majeures avec des changements potentiels attendus pour la conservation de la nature et le développement durable dans la région, devant nécessiter une attention et un soutien mondial. Les différentes contributions seront capitalisées pour développer le plan d'action devant définir clairement les initiatives

prioritaires pour usage par les gouvernements de la région en collaboration avec la COMIFAC afin de mobiliser les appuis nécessaires de la communauté mondiale.

Chaque panéliste est invité à : **(a)** partager – en cinq minutes maximum – les initiatives de conservation majeures développées dans son pays ou au niveau sous-régional, en décrivant les succès, les défis et les possibilités d'apporter des changements ; **(b)** énoncer clairement l'initiative qui nécessite une attention et un soutien de la communauté internationale.

La deuxième partie de la session d'une durée de 30 à 45 minutes sera consacrée à des échanges interactifs avec l'auditoire ; ceci inclut des questions et réponses, y compris d'autres annonces et contributions des organisations partenaires, etc.

Président de la session: Président en exercice de la COMIFAC

Modérateur: Facilitateur Union Européenne du PFBC

5. AGENDA PROVISOIRE DE LA SESSION

A) Cérémonie introductive

- Allocution bienvenue : Président en exercice de la COMIFAC
- Exposé liminaire sur l'importance de la conservation des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et l'appel à l'aide internationale : Direction Générale de l'UICN

B) Panel

Les Principaux orateurs suivants disposeront de 5 minutes pour leurs communications :

- Secrétaire Exécutif COMIFAC
- Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun
- Ministre de l'Economie Forestière, de l'Environnement et du Développement Durable du Congo
- Ministre de de l'Environnement, la Conservation de la Nature, et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo
- Ministre de Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer du Gabon
- Président de la BAD

C) Débats

La phase de débats pourrait démarrer par des interventions en 3 minutes de certaines partenaires stratégiques de la conservation dans la sous-région. On pourra dans ce cas enregistrer des demandes des partenaires et prévoir leurs interventions qui devraient porter principalement sur leurs nouveaux engagements, les orientations futures dans le programme de soutien à la mise en œuvre du Plan de convergence 2.